

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
30/11/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01116P0195

#### 1. Intitulé du projet

### MassyRed Logements

Construction d'un ensemble immobilier à usage de logements d'environ 13 750 m<sup>2</sup> de surface de plancher

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

GAUTRIAS LAURENT Directeur Opérationnel

RCS / SIRET

489124448300025

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36	Sur un terrain d'assiette de 6 921m <sup>2</sup> , construction de 2 bâtiments de logements représentant 13750m <sup>2</sup> de SDP

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Après démolition des locaux existants (bureaux désaffectés) par l'aménageur, construction de 2 bâtiments de logements d'environ 13 750 m<sup>2</sup> de surface de plancher de R+4 à R+6. Ces 2 bâtiments comprendront environ 200 logements. Deux niveaux de sous-sols partiels sont prévus comprenant 230 places ainsi qu'un cœur d'îlot végétalisé ainsi que des toitures terrasses partiellement végétalisées.

## 4.2 Objectifs du projet

Massy-Saclay-Orly ont été désigné comme l'un des cinq centres d'envergure européenne présentant des atouts favorable a un rayonnement régional, national et international en raison de son excellente desserte et de ses nombreux établissements de recherches et d'enseignements supérieurs. Ainsi, la ZAC Ampère, l'une des zac du quartier Atlantis, est un grand secteur de renouvellement urbain au sud de la commune de Massy. Ce quartier anciennement industriel est en pleine mutation.

Le renouvellement du quartier urbain Atlantis doit permettre d'accompagner une dynamique globale de transformation du secteur et plus largement de l'Opération d'Intérêt Nationale Paris-Saclay sur les bases du projet du Grand Paris. Cette OIN a pour but de créer un environnement favorable au développement des synergies dans les sphères éducatives, scientifiques, économiques, en accompagnant ces synergies par le développement urbain et l'aménagement au niveau des transports, du logements et de l'activité.

Ainsi, dans le cadre de ce renouvellement de quartier, l'objectif du projet est de réaliser des immeubles de logements qui répondront aux critères du référentiel NF habitat HQE niveau excellent avec l'obtention de 3 étoiles pour le thème Respect de l'environnement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de réalisation du projet immobilier sont prévus sur une durée de 24 mois en une phase. Après démolition de l'existant par l'aménageur, la construction des bâtiments en béton débutera. Cette phase de construction consiste au terrassement, la réalisation du gros œuvre et de l'ensemble des corps d'états.

Dans le cadre des certifications recherchées sur le projet, un soin particulier sera apporté à la gestion du chantier via la charte chantier faibles nuisances développée par Eiffage Immobilier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment est prévu pour un usage de logements. Les deux bâtiments construits regrouperont à terme 2 copropriétés et environ 200 logements allant du T1 au T6. Trois halls d'entrée situés sur l'avenue Léonard de Vinci, la rue Galvani et en cœur d'îlot permettront de desservir cinq cages d'escaliers dont une réalisée de façon à la rendre parfaitement autonome et indépendante.

En infrastructure, deux niveaux de sous-sols partiels desservis par deux rampes de parking donneront accès à environ 230 places de parking.

Sur ce projet, les cœurs d'îlots seront végétalisés afin de proposer des espaces verts, des espaces minérales ainsi que des espaces jeux pour les enfants.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande de permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
-Surface du terrain d'assiette	-6 921 m <sup>2</sup>
-Surface de plancher de construction	-13 750 m <sup>2</sup>
-Hauteur de l'immeuble	- entre 21m et 23m
-Emprise au sol	- 2889m <sup>2</sup>
-Pleine terre	- 1210m <sup>2</sup>
-Nombre de places de parking	-230 places

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Terrain situé à Massy (91 300) dans  
la ZAC Ampère à l'angle des rues  
Léonard de Vinci et Galvani  
N° de parcelle cadastrales :  
N°128 et 129 section BH

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 16 ' 8 " E

Lat. 48 ° 43 ' 23 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'une surface actuelle de 6 921 m<sup>2</sup> est actuellement occupé par un immeuble de bureaux désaffecté d'une emprise au sol de 1 260 m<sup>2</sup>, de zones de circulation et de stationnement véhicules en enrobé et de quelques espaces verts.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

-Règlement PLU de la ville de Massy approuvé en septembre 2016  
-Documents de la ZAC Ampère :  
-CCCT de 2007 avec son avenant de 2013 et ses annexes :  
-Charte de qualité urbaine datant du 24 juin 2010  
-Prescriptions architecturales détaillées

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau PEB de l'aéroport d'Orly approuvé le 21/12/12 montre que la ZAC Ampère est faiblement concernée par la zone C. Notre terrain se situant en dehors de la zone C, il n'est pas concerné par le PEB d'Orly. Cf annexe 6 plan extrait du PEB d'Orly

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir en annexe 7 le formulaire d'états des risques naturels, miniers et technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'étude jointe, réalisée par ICF sur le terrain, les résultats n'ont pas mis en évidence d'anomalie dans les sols au droit des zones investiguées. Cf annexe 8 Rapport de sol ICF Environnement N°INV16081IB-V1 du 31/05/16
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une première nappe "nappe de fontainebleau" est à environ 81m NGF, une seconde nappe "nappe du calcaire de brie" est à environ 78m NFG. Deux niveaux d'infrastructures partiels sont attendues sur ce projet, la première nappe sera certainement touchée ce qui impliquera éventuellement un système de drainage. C'est pourquoi, nous avons missionné un bureau d'études géotechniques et des hydrologues et suivant les préconisations indiquées Eiffage Immobilier s'engage à les respecter
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de terrassement (deux niveaux de sous-sol partiels) qui seront évacués en décharge adaptée.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront produits lors de la phase chantier. Dans le cadre de la charte chantier faibles nuisances imposant notamment aux entreprises de construction des objectifs de tri et de revalorisation des déchets. En phase exploitation, la production de déchets sera celle d'une activité classique de logements.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

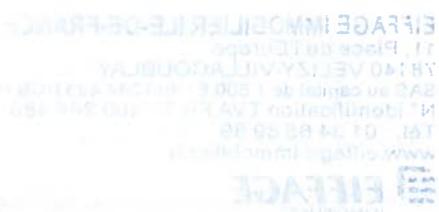
**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De manière systématique, Eiffage Immobilier Ile de France identifie l'impact de ses activités sur l'environnement, l'évalue et mène des actions pour le réduire, conformément aux exigences de son système de management de l'environnement certifié suivant la norme ISO 14001. Eiffage Immobilier IDF a souhaité orienter ce projet vers une performance environnementale élevée, notamment compatible avec ses exigences de développement durable. Dans l'optique d'une intégration harmonieuse du bâtiment dans son environnement immédiat, Eiffage Immobilier IDF s'est engagé à obtenir la certification NF habitat HQE niveau excellent avec l'obtention de 3 étoiles pour le thème Respect de l'environnement. Cela se traduit par le respect de toutes les exigences NF, NF HQE 1 pt ainsi que l'obtention de 40% des points supplémentaires ( 2 et 3 points) sur le thème Respect de l'Environnement. Aussi, par rapport au site existant, notre projet augmentera sensiblement la surface des espaces verts plantés créant un véritable lieux de vie agréable. En parallèle, une études d'impact de la ZAC Ampère a été réalisée. Cette étude de mai 2006 a fait l'office d'une mise à jour en mai 2016. Pour toutes ces raisons, il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 plan extrait du PEB d'Orly
Annexe 7 Formulaire d'états des risques naturels, miniers et technologiques.
Annexe 8 Rapport de sol ICF Environnement N°INV16081IB-V1 du 31/05/16
Annexe 9 Etude d'impact du quartier Atlantis de mai 2006 avec sa mise à jour de mai 2016

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Velizy - Villacoublay

le,

01 décembre 2016

Signature

*Gautier*

**EIFFAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE**

11, Place de l'Europe  
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY  
SAS au capital de 1 500 € - 489 244 483 RCS Versailles  
N° identification TVA FR 77 489 244 483  
Tél. : 01 34 65 89 89  
www.eiffage.immobilier.fr

 **EIFFAGE**  
IMMOBILIER



ZAC AMPERE\_ILOT 14 O

ATELIERS 115 Architectes - KCAP Architects & Planners

## PLAN DE SITUATION

25/11/16

DATE D'IMPRESSION

ECH 1/20000

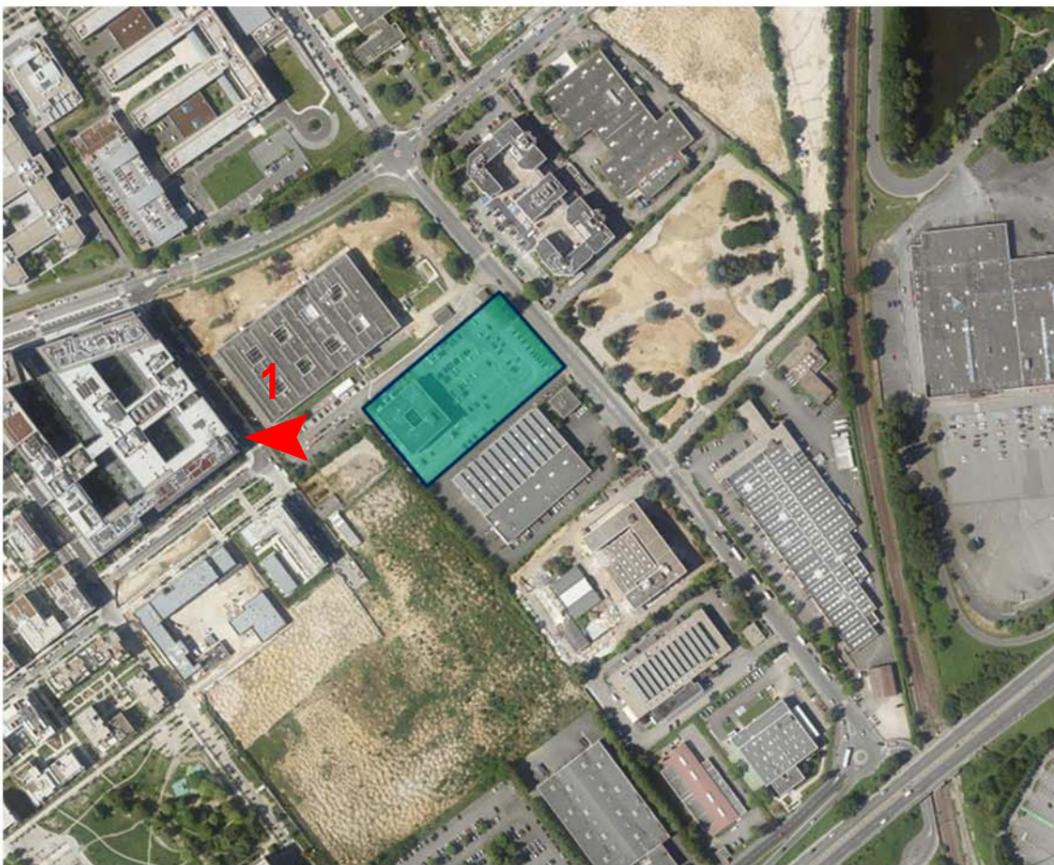
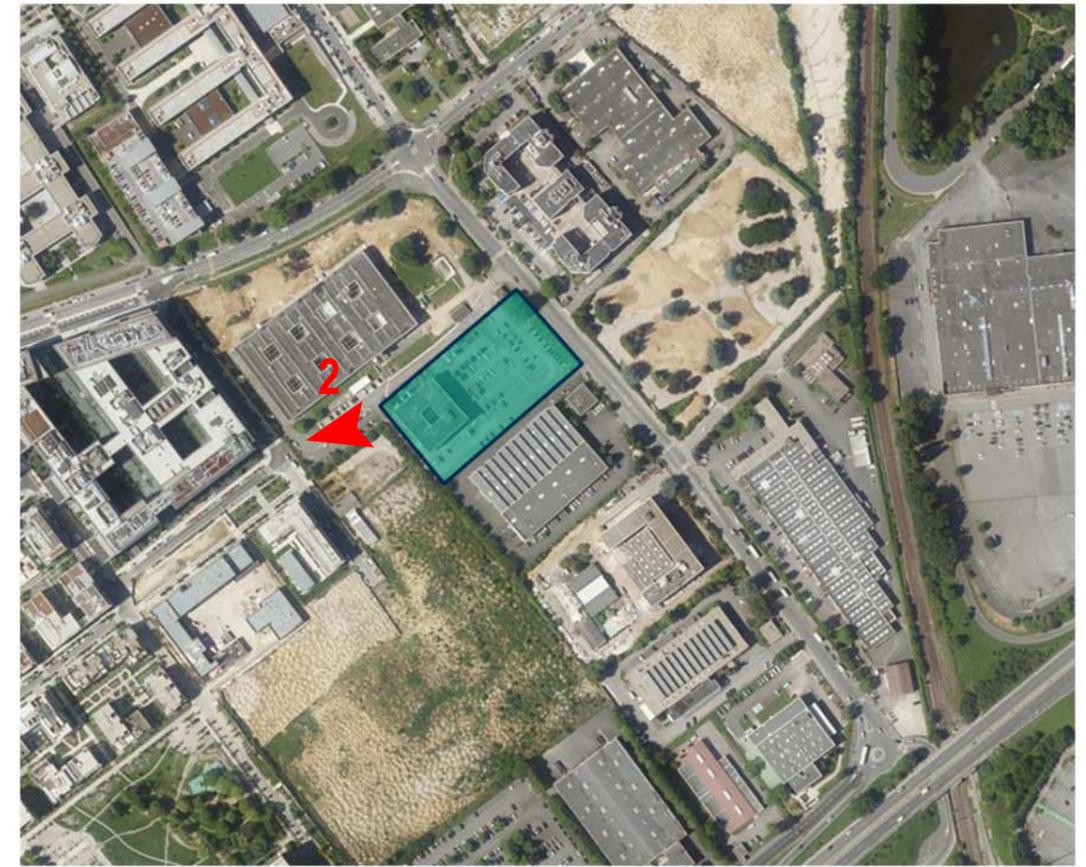
ECHELLE

PC

PHASE

A115/KCAP

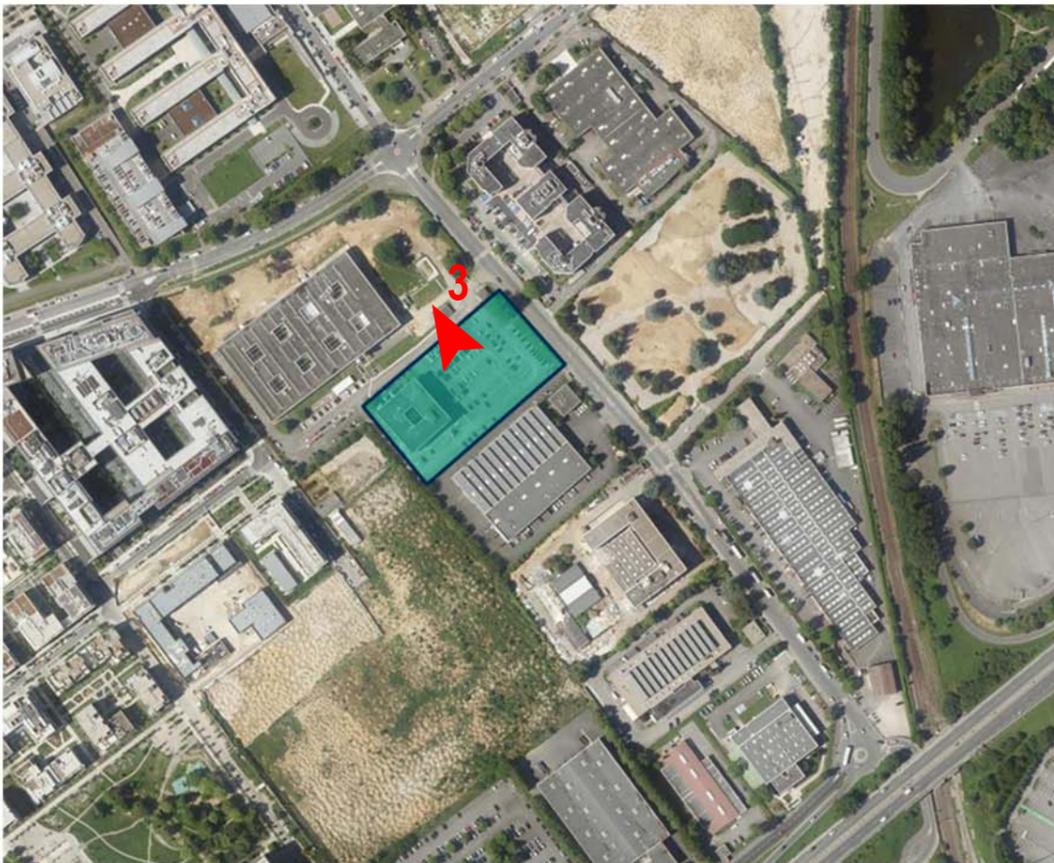
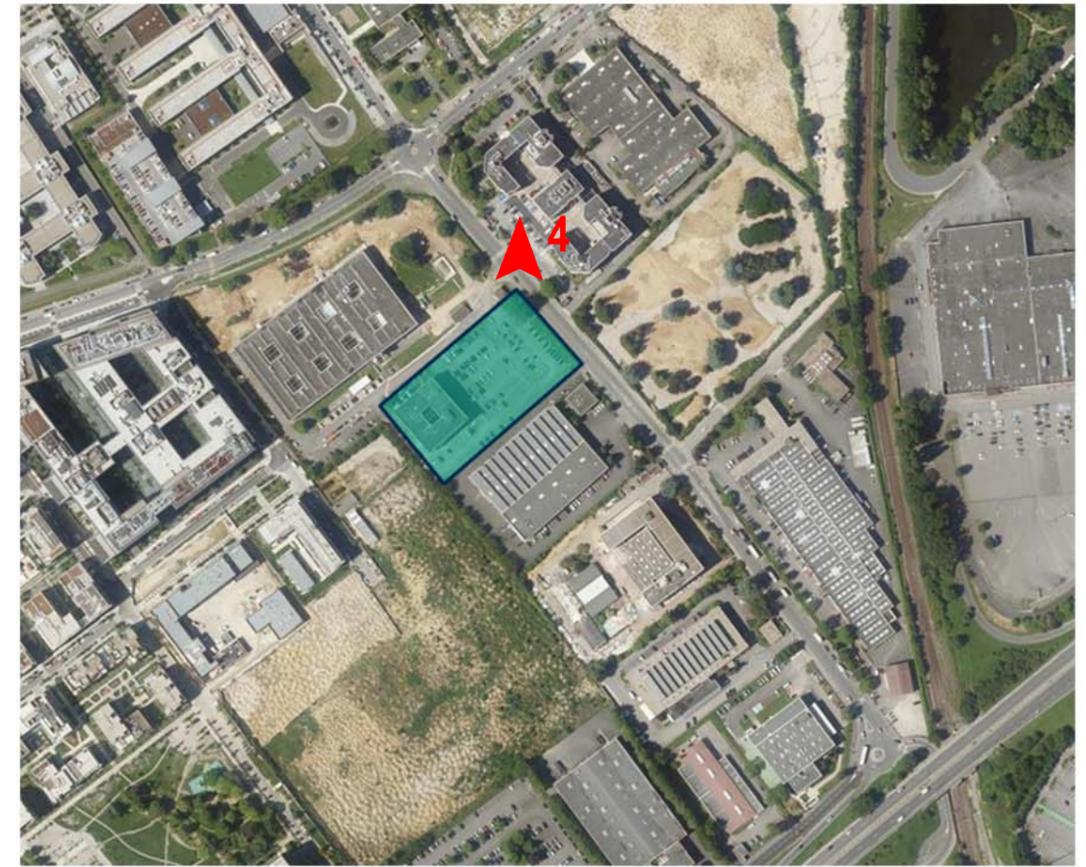
EMETTEUR



ZAC AMPERE\_ILOT 14 O  
ATELIERS 115 Architectes - KCAP Architects & Planners

PHOTOGRAPHIES DATEES

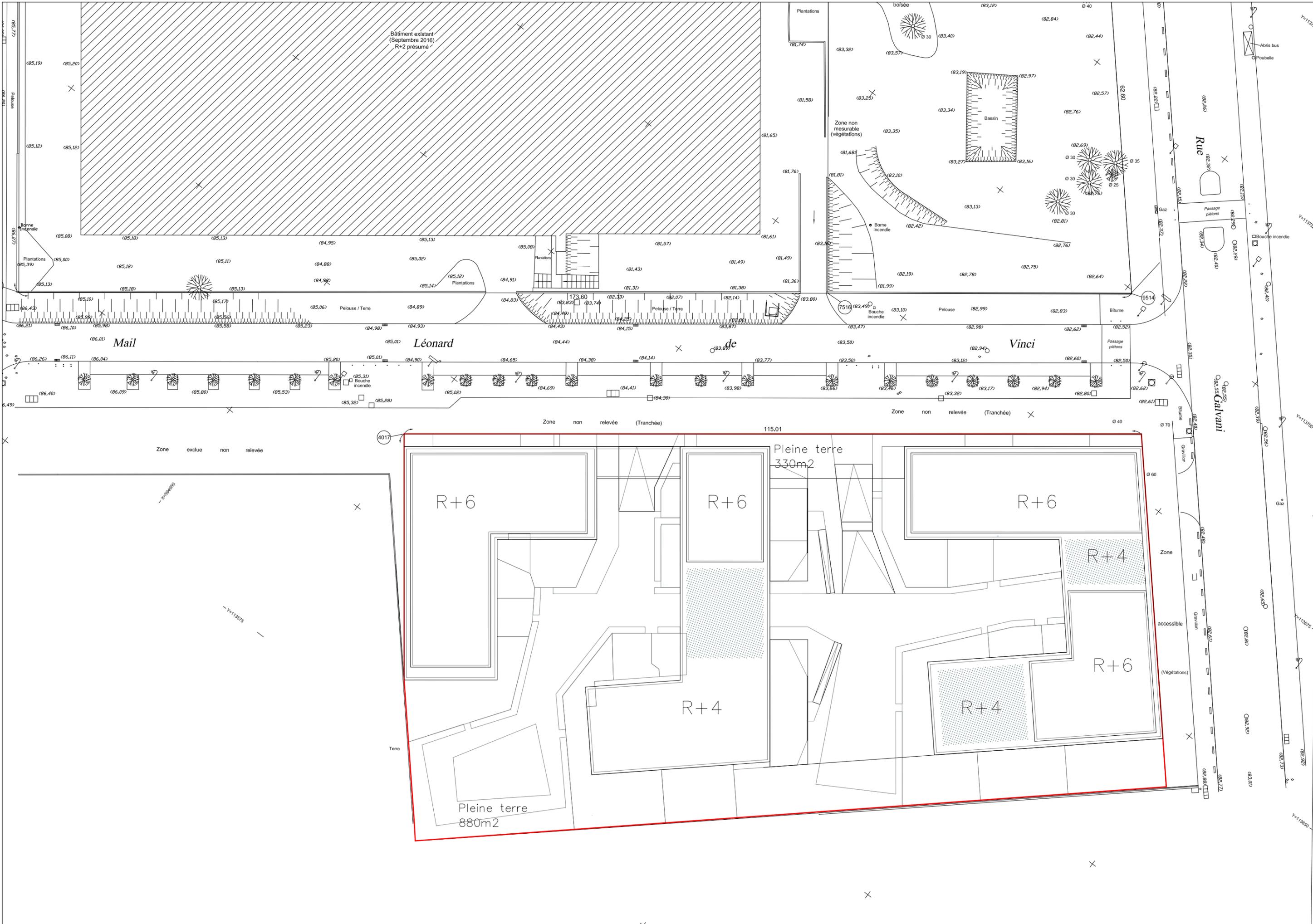
25/11/16	ECH	PC	A115/KCAP
<small>DATE D'IMPRESSIION</small>	<small>ECHELLE</small>	<small>PHASE</small>	<small>EMETTEUR</small>



ZAC AMPERE\_ILOT 14 O  
ATELIERS 115 Architectes - KCAP Architects & Planners

PHOTOGRAPHIES DATEES

25/11/16	ECH	PC	A115/KCAP
<small>DATE D'IMPRESSION</small>	<small>ECHELLE</small>	<small>PHASE</small>	<small>EMETTEUR</small>



Bâtiment existant  
(Septembre 2016)  
R+2 présumé

Bassin

Zone non mesurable  
(végétations)

Borne incendie

Mail

Léonard

de

Vinci

Rue de  
Galvani

R+6

R+6

R+6

R+4

R+4

R+4

R+6

Pleine terre  
330m<sup>2</sup>

Pleine terre  
880m<sup>2</sup>

Zone exclue non relevée

Zone non relevée (Tranchée)

Zone non relevée (Tranchée)

Zone

accessible

(Végétations)

4017

-X-590880

-Y-113575

Terre

Ø 40

Ø 60

Ø 70

Ø 80

Ø 90

Ø 100

Ø 110

Ø 120

Ø 130

Ø 140

Ø 150

Ø 160

Ø 170

Ø 180

Ø 190

Ø 200

Ø 200

Ø 220

Ø 240

Ø 260

Ø 280

Ø 300

Ø 320

Ø 340

Ø 360

Ø 380

Ø 400

Ø 420

Ø 440

Ø 460

Ø 480

Ø 500

Ø 520

Ø 540

Ø 560

Ø 580

Ø 600

Ø 620

Ø 640

Ø 660

Ø 680

Ø 700

Ø 720

Ø 740

Ø 760

Ø 780

Ø 800

Ø 820

Ø 840

Ø 860

Ø 880

Ø 900

Ø 920

Ø 940

Ø 960

Ø 980

Ø 1000

Ø 1020

Ø 1040

Ø 1060

Ø 1080

Ø 1100

Ø 1120

Ø 1140

Ø 1160

Ø 1180

Ø 1200

Ø 1220

Ø 1240

Ø 1260

Ø 1280

Ø 1300

Ø 1320

Ø 1340

Ø 1360

Ø 1380

Ø 1400

Ø 1420

Ø 1440

Ø 1460

Ø 1480

Ø 1500

Ø 1520

Ø 1540

Ø 1560

Ø 1580

Ø 1600

Ø 1620

Ø 1640

Ø 1660

Ø 1680

Ø 1700

Ø 1720

Ø 1740

Ø 1760

Ø 1780

Ø 1800

Ø 1820

Ø 1840

Ø 1860

Ø 1880

Ø 1900

Ø 1920

Ø 1940

Ø 1960

Ø 1980

Ø 2000

Ø 2020

Ø 2040

Ø 2060

Ø 2080

Ø 2100

Ø 2120

Ø 2140

Ø 2160

Ø 2180

Ø 2200

Ø 2220

Ø 2240

Ø 2260

Ø 2280

Ø 2300

Ø 2320

Ø 2340

Ø 2360

Ø 2380

Ø 2400

Ø 2420

Ø 2440

Ø 2460

Ø 2480

Ø 2500

Ø 2520

Ø 2540

Ø 2560

Ø 2580

Ø 2600

Ø 2620

Ø 2640

Ø 2660

Ø 2680

Ø 2700

Ø 2720

Ø 2740

Ø 2760

Ø 2780

Ø 2800

Ø 2820

Ø 2840

Ø 2860

Ø 2880

Ø 2900

Ø 2920

Ø 2940

Ø 2960

Ø 2980

Ø 3000

Ø 3020

Ø 3040

Ø 3060

Ø 3080

Ø 3100

Ø 3120

Ø 3140

Ø 3160

Ø 3180

Ø 3200

Ø 3220

Ø 3240

Ø 3260

Ø 3280

Ø 3300

Ø 3320

Ø 3340

Ø 3360

Ø 3380

Ø 3400

Ø 3420

Ø 3440

Ø 3460

Ø 3480

Ø 3500

Ø 3520

Ø 3540

Ø 3560

Ø 3580

Ø 3600

Ø 3620

Ø 3640

Ø 3660

Ø 3680

Ø 3700

Ø 3720

Ø 3740

Ø 3760

Ø 3780

Ø 3800

Ø 3820

Ø 3840

Ø 3860

Ø 3880

Ø 3900

Ø 3920

Ø 3940

Ø 3960

Ø 3980

Ø 4000

Ø 4020

Ø 4040

Ø 4060

Ø 4080

Ø 4100

Ø 4120

Ø 4140

Ø 4160

Ø 4180

Ø 4200

Ø 4220

Ø 4240

Ø 4260

Ø 4280

Ø 4300

Ø 4320

Ø 4340

Ø 4360

Ø 4380

Ø 4400

Ø 4420

Ø 4440

Ø 4460

Ø 4480

Ø 4500

Ø 4520

Ø 4540

Ø 4560

Ø 4580

Ø 4600

Ø 4620

Ø 4640

Ø 4660

Ø 4680

Ø 4700

Ø 4720

Ø 4740

Ø 4760

Ø 4780

Ø 4800

Ø 4820

Ø 4840

Ø 4860

Ø 4880

Ø 4900

Ø 4920

Ø 4940

Ø 4960

Ø 4980

Ø 5000

Ø 5020

Ø 5040

Ø 5060

Ø 5080

Ø 5100

Ø 5120

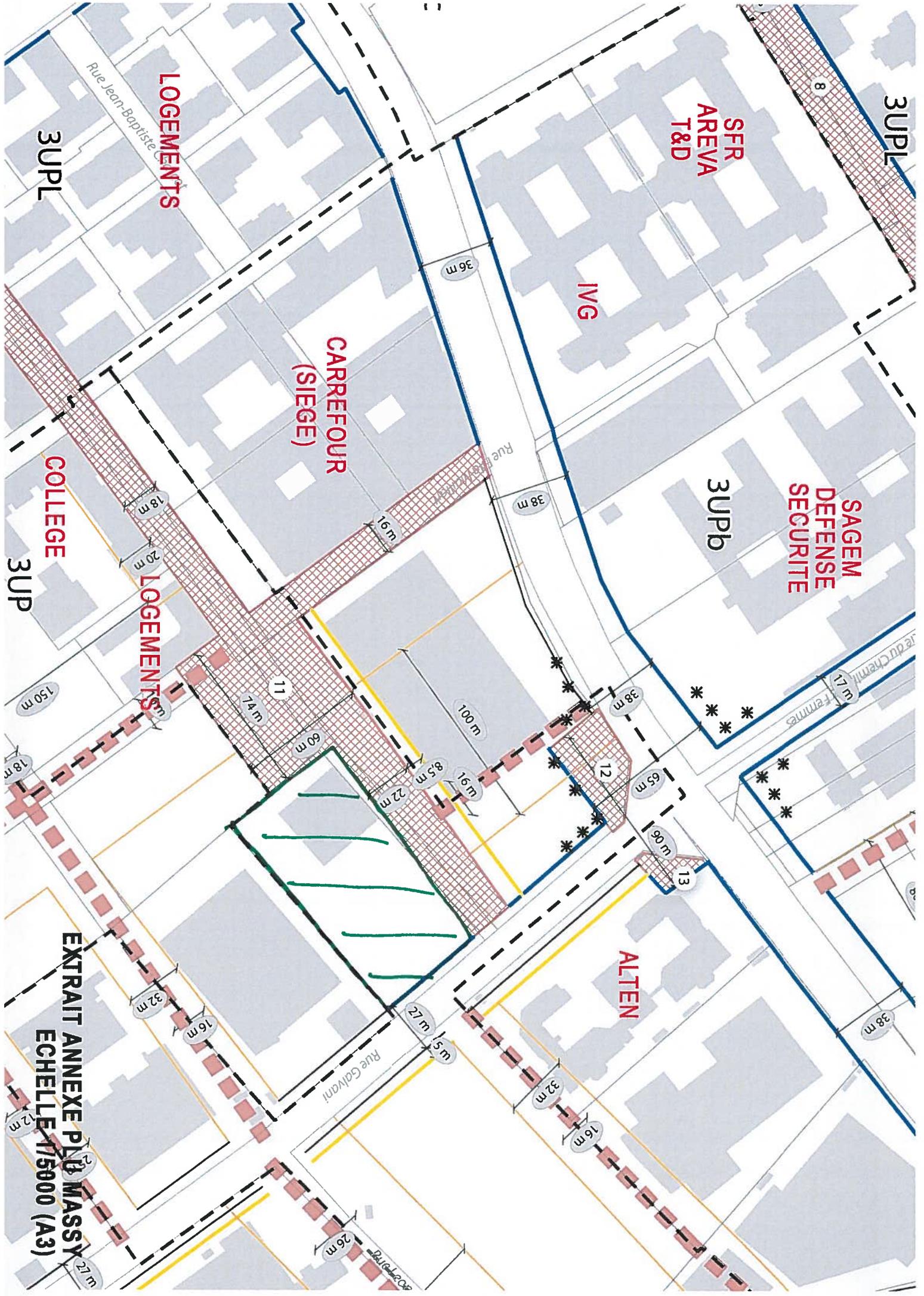
Ø 5140

Ø 5160

Ø 5180

Ø 5200

Ø 5220



LOGEMENTS

SFR  
AREVA  
T&D

CARREFOUR  
(SIEGE)

IVG

SAGEM  
DEFENSE  
SECURITE

COLLEGE

ALTEN

LOGEMENTS

EXTRAIT ANNEXE P10 MASSY  
ECHELLE 1/5000 (A3)

Rue Jean-Baptiste

Rue Galvani

Rue du Chemin  
des Femmes

36 m

38 m

18 m

20 m

18 m

11

74 m

60 m

100 m

85 m

22 m

16 m

38 m

65 m

90 m

13

32 m

16 m

27 m

5 m

32 m

16 m

38 m

26 m

27 m

3UPL

3UPL

3UPpb

3UP

8

150 m

18 m

12 m

27 m